



JORAT-MENTHUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la Municipalité soumet à l'enquête publique du 18 mars 2023 au 16 avril 2023 :

LE PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE JORAT-MENTHUE ET SON REGLEMENT

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon article 47 OAT qui l'accompagne.

En application de l'article 16 de la loi forestière, la Municipalité soumet à l'enquête publique durant le même délai,

LE PLAN DE CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet communal www.jorat-menthue.ch.

Les observations ou les oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressés sous pli recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.